

Déclaration de naissance

Calendrier des vaccinations

Mis à jour le 08 août 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France, en fonction de leur âge.

Pour la population générale (hors cas des personnes exposées à un risque particulier ou certaines professions), certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont simplement recommandées.

De quoi s'agit-il ?

Le calendrier vaccinal indique :

- les vaccinations pour les personnes résidant en France, en fonction de leur âge ;
- des recommandations générales et particulières pour les personnes présentant des risques importants du fait de leur état de santé ou d'une exposition plus forte ;
- le rythme des injections.

Il est actualisé chaque année par le ministère en charge de la santé.

Personnes concernées

La vaccination est destinée à tous et à tout âge.

Il peut y avoir des contre-indications à la vaccination (par exemple, contre-indications médicales, fièvre...). Il appartient au professionnel de santé de décider, selon la situation de son patient, si la vaccination peut être réalisée.

Vaccinations obligatoires et recommandées

Les **vaccinations obligatoires** sont les suivantes :

- contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) ;
- contre la fièvre jaune (infection due à un virus transmis par des moustiques).

Les personnes titulaires de l'autorité parentale doivent veiller au respect de cette obligation.

Les **vaccinations recommandées** concernent :

- les maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, la rubéole, la rougeole, et les oreillons, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona ;
- les infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C ;
- les infections à papillomavirus humains.

Image not found

A noter
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : la vaccination contre la tuberculose, la DTP, l'hépatite B, la typhoïde est obligatoire dans les milieux professionnels où les travailleurs peuvent être exposés à certains microbes (par exemple, le secteur médico-social).

Calendrier des vaccinations

Liste des vaccins et fréquences d'injection

Vaccins

Fréquences d'injection

	Recommandée dès la naissance et jusqu'à 15 ans pour les enfants exposés à un risque élevé parmi lesquels :
BCG (tuberculose)	- enfants résidant en Île-de-France ou en Guyane, - enfants à antécédents familiaux, nés ou issus de parents originaires d'un pays très touché par la tuberculose, ou vivant dans un habitat précaire...

Vaccins

Fréquences d'injection

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)	<u>Obligatoire dès la naissance</u> (particuliers). Les rappels de l'adulte sont recommandés à âges fixes (25, 45, 65 ans puis tous les 10 ans).
Coqueluche	Recommandée à l'âge de 2 mois ainsi qu'à l'entourage du nourrisson si leur dernier rappel de la coqueluche date de plus de 10 ans
Fièvre jaune	Obligatoire pour les résidents de Guyane, elle est également indispensable pour tout séjour en zone endémique (régions intertropicales d'Afrique et d'Amérique du Sud), même en l'absence d'obligation administrative. L'injection doit être réalisée au moins 10 jours avant le départ, la protection restant ensuite efficace pendant 10 ans.
Hépatite B	Recommandée à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été réalisée au cours de la 1^{re} année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque de l'hépatite B.
Pneumocoque	Recommandée à l'âge de 2 mois
Méningocoque	Recommandée à l'âge de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus
Rougeole, Oreillon, Rubéole	Recommandée à l'âge de 12 mois avec une 2^e dose entre 16 et 18 mois
Papillomavirus humains	Recommandée chez les jeunes filles de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 inclus

Vaccins

Fréquences d'injection

Grippe

Recommandée chaque année pour les personnes à risques y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et les personnes âgées de 65 ans et plus

Zona

Recommandée chez les personnes âgées de 65 à 74 ans inclus.

Jusqu'à la publication du prochain calendrier vaccinal en 2017, il est prévu une vaccination de rattrapage aux personnes âgées de 75 à 79 ans inclus.

Image not found

A savoir

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : le détail des vaccinations et leur fréquence est consultable en ligne (particuliers).

En cas de retard dans ses vaccinations

Il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre le calendrier au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Pour en savoir plus

- Calendrier vaccinal 2017 - 5.7 MB - Information pratique - Ministère chargé de la santé
- Site de l'Institut de veille sanitaire (INVS) - Information pratique - Institut de veille sanitaire (INVS)

Voir aussi...

- **Prévention - Vaccinations (particuliers)**

Où s'adresser ?

Références

- Code de la santé publique : articles L3111-1 à L3111-11 - L3111-2, L3111-3 et L3111-9



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/declaration-de-naissance?publication=F724>